

Très justement saint Charles Borro.née insistait ainsi dans ses discours à son clergé : « Si nous nous rappelions, Nos Très Chers Frères, quelles grandes et saintes choses le Seigneur Dieu a mises dans nos mains, quelle force aurait cette considération pour nous porter à mener une vie digne de prêtres ! Que le Seigneur n'a-t-il mis dans ma main quand il y a placé son propre Fils, unique, coéternel et cosubstantiel à lui ? Il a mis dans ma main tous ses trésors, ses sacrements, ses grâces : il y a placé les âmes qui lui sont ce qu'il a de plus cher et qu'il s'est acquises à lui-même dans son amour, qu'il a rachetées dans son sang : il a mis dans ma main le ciel, que je puis ouvrir et fermer aux autres . . . Comment donc pourrai-je être ingrat pour tant d'honneurs et d'amour, au point de pécher contre lui ? au point d'offenser en moi sa Majesté ? au point de contaminer un corps qui est le sien ? au point de souiller cette dignité, cette vie consacrée à son service ? »

A cette sainteté de la vie, dont Nous voulons vous parler encore davantage, l'Eglise tend par de grands et continuels efforts. Les séminaires sacrés ont été institués dans ce but ; là, si les jeunes gens qui s'élèvent pour le recrutement du clergé sont initiés aux lettres et aux sciences, ils sont en même temps et surtout formés, dès leurs plus tendres années, à tout ce qui concerne la piété. Ensuite, comme une mère vigilante, l'Eglise, en les conduisant de degré en degré au sacerdoce, par de longs intervalles, n'épargne pas ses exhortations pour leur faire acquérir la sainteté qui leur convient.

Il Nous plaît de le rappeler ici. Dès qu'elle nous a enrôlés, en effet, dans la milice sacrée, elle a voulu que nous nous engagions par ces paroles solennelles : « Le Seigneur est ma part d'héritage et de calice : C'est vous, mon Dieu, qui me rendrez cet héritage qui est mien. » (1) « Par ces paroles, dit saint Jérôme, le clerc est averti que celui qui est lui-même une part du Seigneur, ou qui a le Seigneur pour sa part, doit se montrer tel que lui-même possède le Seigneur et qu'il soit possédé par lui » (2). Et quel grave langage parle l'Eglise à ceux qui vont être promus au sous-diaconat ! « Vous devez considérer

(1) Ps. xv, 5.

(2) Ep. LII ad Nepotianum, n. 5.